

Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 58
- présents suppléants : 1
- procurations : 11
- absents : 12
- abstentions : 4
- votants : 66

**DÉLIBÉRATION n° 2018/051**

L'an deux mille dix-huit et le 26 mars à 19 heures, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 19 mars 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO

**Présents titulaires** : Mesdames et Messieurs, Monique MARTIN, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Maurice LOUDET, Jean-Louis FOGGIATO, Philippe SOLAZ, Francis ESCUDE, Michel PUECH, Henri FORGUES, Jean-Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Jean-Paul LARAN, Pascal LACHAUD, Jean-Marc DUPOUY, Jean-Marie VIGNES, Alain PIASER, Catherine CORREGE, Eric DOUTRIAUX, Loïg LE RUN, Bernard PRIEUR, Alain DUCASSE, Jean BRILLOUET, Céline CASSAGNEAU, Maurice CABARROU, Elisabeth DUCUING, Jean-Pierre BAZERQUE, Nathalie SALCUNI, Bernard PLANO, Gisèle ROUILLON, Alain DASSAIN, Françoise PIQUE, Alain MAILLE, Jean-Marie DA BENTA, Stéphanie LAGLEIZE, Pierre DUMAINE, Nicole MARQUIE, Isabelle ORTE, Pascal AUDIC, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES, Dominique DEMIMUID, Jean-Louis VIAU, Michel SICARD, Suzanne SIMOÏS, André DUPOUTS, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Elisa PANOFRE, Guy RAYNAL, Aimé COURTADE, Valérie DUPLAN, Jean-Paul COMPAGNET, André RECURT, Joëlle ABADIE et François DABEZIES

**Présents suppléants** : Véronique MAZOUÉ (remplace Claude GAYE),

**Titulaires ayant donné procuration** : Hervé CARRERE à Pascal LACHAUD, Jean-Claude CLARENS à Alain DUCASSE, Fabienne ROYO à Jean-Paul LARAN, Monique KATZ à Monique MARTIN, Claude LABOGE à Bruno FOURCADE, Jacques LAUREYS à François DABEZIES, André QUINON à Jean-Marc DUPOUY, Zoulikha CHEBBAH à Alain MAILLE, Jean-Pierre CABOS à Nicole MARQUIE, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES, Joël DEVAUD à Guy RAYNAL.

**Absents** : Mesdames et Messieurs, Joëlle PEYRO, Daniel LERBEY, Elie FOURCADE, Jean-Marie DUTHU, Gilbert FOURCADE, Olivier CLEMENT-BOLLEE, Jean-Pierre DUTHU, Madeleine SERIS, Jean-Manuel CAMACHO, Joëlle VIGNEAUX, Gérard SABATHIE, Didier FAVARO

**Objet** : Aide à l'immobilier d'entreprise : Dossier PSI - Signature d'une convention de cofinancement avec la Région Occitanie

Par délibération n°2018/050, le conseil communautaire a octroyé une aide à l'immobilier d'entreprise d'un montant de 50 000 € à PSI pour son projet de construction d'un bâtiment pour la mise en place d'une installation de tri et de valorisation des déchets.

Monsieur le Président demande de l'autoriser à signer la convention de cofinancement avec la Région Occitanie pour ce dossier, conformément au Règlement d'intervention adopté et au plan de financement du dossier.

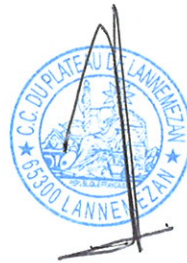
## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions) :

### DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de cofinancement avec la Région Occitanie pour le dossier de l'entreprise PSI, sur la base du plan de financement adopté.

Pour copie conforme,  
Le Président



Affichée le **10 AVR. 2018**

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accuse de réception en préfecture  
065-200070787-20180326-2018-051-DE  
Date de télétransmission : 09/04/2018  
Date de réception préfecture : 09/04/2018